

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2006

L'an DEUX MILLE SIX, le 15 septembre, à 9h15 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMIN.

Date de convocation :

8 septembre 2006

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 23

En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	3	9
Représentés	2	2

Etaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : G. DURANTET (pouvoir de B. GENDROT), Ch. GUENE, J.M. VOILLEMIN (pouvoir de M. SAULET) ;

MM. et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes :

C. ALEXER, Ch. BANFI (pouvoir de), S. BARD, P. DZIEGIEL (pouvoir de J.P. BREDELET), D. JANNAUD, G. JANNAUD, J.P.MARECHAL, J.P. MONGIN, J.M. RABIET, N. VALENTI (pouvoir de M. GALLISSOT) ;

Membres à titre consultatif : M. ALZINGRE (O.N.F.), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES) ;

Etaient représentés et excusés :

MM. les Conseillers Généraux : B. GENDROT (donne pouvoir à G. DURANTET), M. SAULET (donne pouvoir à J.M. VOILLEMIN) ;

MM et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes : J.P. BREDELET (donne pouvoir à P. DZIEGIEL), M. GALLISSOT (donne pouvoir à N. VALENTI), A. ROL (pouvoir de Ch. BANFI) ;

Membre à titre consultatif : R. IMBERT (B.D.V.E. – D.D.E. HAUTE-MARNE) ;

Etaient excusés : A. DEGUIS, G. DIDIER, D. BRASSART (Sous-Préfet de LANGRES), A. HORTH (V.N.F.), J.M. FEVRE (C.D.T.T. Haute-Marne) ;

Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), C. CAZET (B.D.V.E. - D.D.E. HAUTE-MARNE).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMIN, ouvre la séance à 9h15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour et propose aux membres du Comité qui l'acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le projet présenté dans le cadre de la labellisation "Pôle d'excellence rurale".

Le compte-rendu du Comité Syndical du 07 Juin 2006, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

BUDGET

Délibération 2006-037 Objet : Décisions budgétaires modificatives 2006

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, vote les décisions modificatives suivantes :

Budget principal :

Investissement	Dépenses
<ul style="list-style-type: none">▪ D.1641 Emprunt▪ D.020 Dépenses imprévues	+ 1 987 - 1 987
<ul style="list-style-type: none">▪ D.2318 Opération 102 Source de la Marne▪ D.2183 Opération 075 Bureautique	- 2 500 + 2 500

DEBAT SUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Le Président fait le point sur tous les programmes d'investissements du Syndicat Mixte.

Concernant la zone touristique de la Liez, il fait part aux membres du Syndicat du projet d'extension du camping de la Liez aux environs de 2008.

Le Président insiste également sur la nécessité de faire évoluer la qualité des chemins de tour de lac, dont celui de la Liez. Un groupe de travail se réunira pour examiner plus précisément le projet.

Concernant le Lac de Charmes, les priorités sont axées sur la mise en place du schéma d'aménagement.

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	4	9	Arrivée de Monsieur A. DEGUIS
Représentés	2	2	
Votants	12	11	

DEPART DE MONSIEUR J-P. CARDINAL

Concernant le lac de la Mouche, les travaux du sentier sont en cours.

Concernant le sentier du Tour du Lac de la Vingeanne, Monsieur DURANTET soulève les problèmes existants sur certains tronçons du sentier et les problèmes relatifs à la pose de la signalétique.

Les parkings de la plage sont par ailleurs saturés et il est projeté de créer un nouveau parking dans les années à venir.

La fréquentation de la résidence touristique du lac de la Vingeanne est très satisfaisante, le gestionnaire fait part cependant d'un déficit d'activités proposés pour les résidents sur le lac.

Il est proposé de réunir le groupe de travail pour examiner les solutions à trouver aux problèmes d'équipement du restaurant du pôle touristique de la Vingeanne, soulevés par les services vétérinaires, aux problèmes de fin de chantier du sentier du Tour du Lac et de nouvelles perspectives de réserves foncières.

Les opérations d'aménagement du canal suivent leur cours. Madame CAZET nous fait part de la fréquentation en hausse du canal aussi bien au niveau du commerce que du tourisme.

Délibération 2006-038 Objet : Orientations 2007

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- adopte la programmation des priorités pour 2007 comme suit :

- Opérations à solder ou à terminer :
 - Camping Liez
 - Pôle économique Vingeanne
 - Opérations foncières Liez
 - Tour du Lac de la Vingeanne
 - Tranche de travaux Tour du Lac de la Mouche.
- Opérations à réaliser :
 - Halte nautique de Cusey
 - Sources de la Marne
 - Travaux cheminement Lac de Charmes
 - Tour du Lac de la Liez
 - Requalification Etang de la Juchère
 - Aménagement locaux du Syndicat
 - Aménagement Port de Langres Champigny.
- Opérations nouvelles proposées :
 - Etude extension de la station touristique du Lac de la Liez,
 - Itinéraires et sites 2007 (panneaux d'entretien de circuits...).

HALTE NAUTIQUE DE CUSEY

Délibération 2006-039 Objet : Halte nautique Cusey

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés:

- approuve la nouvelle estimation de travaux au stade DCE établie à 194 293 € HT,
- autorise le Président à lancer une nouvelle consultation,
- décide de passer ce marché à procédure adaptée en lot unique avec entreprise générale comme le prévoit l'alinéa 2 de l'article 10 du nouveau Code des marchés publics 2006,
- autorise le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°101 "Port de Cusey".

Madame Cazet demande à ce que tous les plans soient envoyés à VNF.

PÔLE D'EXCELLENCE RURALE

Délibération 2006-040 **Objet : Pôle d'Excellence Rurale**

Ayant pris connaissance du projet de Pôle d'Excellence Rurale établi en concertation avec les Communautés de Communes membres et l'Association de Développement des Cantons du Plateau Langres (ADECAPLAN), le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- accepte que le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres soit le porteur du projet de Pôle d'Excellence Rurale mis en place sur le secteur du Sud de la Haute-Marne,
- autorise le Président à déposer les demandes de labellisation de l'opération.

ETANG DE LA JUCHERE

Délibération 2006-041 **Objet : Requalification du site de la Juchère**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide:

- d'approuver une nouvelle estimation de l'enveloppe prévisionnelle de travaux que le maître d'ouvrage envisage d'affecter à la réalisation du projet (à l'exclusion de la rémunération du maître d'œuvre) pour un montant de 200 000 € HT,
- d'autoriser le Président à lancer une consultation relative à la recherche de maîtrise d'œuvre comme prévue par la délibération n°2005-071,
- d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire "108 – requalification site de la Juchère",
- de désigner les membres de la commission en charge de l'examen des candidatures, de l'examen des offres remises dans le cadre de la consultation et du suivi des travaux comme suit :
 - Monsieur Didier JANNAUD
 - Monsieur Guy JANNAUD
 - Monsieur Jean-Pierre MONGIN
 - Monsieur Pierre DZIEGIEL
 - Monsieur Jean-Marie VOILLEMIN
 - Monsieur Marc PESCE, Maire de Villars Santenoge,
 - Monsieur Jacques GUENIN, délégué communal de Villars Santenoge

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	3	9	Départ de Monsieur Ch. GUENE
Représentés	2	2	
Votants	10	11	

DEPART DE MONSIEUR M. ALZINGRE

OPERATIONS FONCIERES LIEZ

Délibération 2006-042 **Objet : D.U.P. extension touristique Liez : indemnité exploitant**

le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- prend acte du montant des indemnités fixés par le juge d'expropriation conformément au montant d'indemnités approuvé par le Syndicat,
- autorise le Président à procéder au paiement de ces indemnités conformément à la décision rendue par le juge de l'expropriation et à signer toutes pièces utiles.

Délibération 2006-043 **Objet : Convention de mise à disposition avec la SAFER**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide :

- d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition de terrains entre le Syndicat Mixte et la SAFER, concernant les parcelles suivantes et qui trouveraient demandeur pour mise en exploitation agricole dans l'attente de l'affectation des biens constituant réserve foncière :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance à louer
ZE	13	Au Baule	5 ha 41 a 67 ca
AL	164	Plaine d'Angouevent	3 ha 70 a 97 ca
AL	215	Angouevent	0 ha 01 a 77 ca
AL	168	Angouevent	0 ha 14 a 72 ca
AL	217	Angouevent	2 ha 91 a 29 ca

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	3	8	Départ de Monsieur J-M. RABIET
Représentés	2	2	
Votants	10	10	

SCHEMA AMENAGEMENT LAC DE LA MOUCHE

Délibération 2006-044 **Objet : Lac de la Mouche / réfection vieux pont : Chantier insertion Poinfor**

- Vu le projet de convention d'un chantier d'insertion en partenariat avec l'association Poinfor , la ville de Langres, la commune de Balesmes et le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres,
- Considérant le projet de réfection du vieux pont sur le Lac de la Mouche,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés:

- autorise le Président à signer le convention de partenariat entre l'association Poinfor , la ville de Langres, la commune de Balesmes et le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres pour la réalisation d'un chantier d'insertion ayant pour objet des activités de bâtiment et de taille de pierre,
- décide que tous frais afférents à ce chantier seront imputés en investissement sur l'opération "100 – Schéma aménagement lac de la Mouche",
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération 2006-045 **Objet : Admission en non valeur**

Vu :

- le code Général des Collectivités Territoriales,
- vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- l'état de la créance irrécouvrable de Monsieur Alain PERROTIN concernant l'exercice 2001 remis à Monsieur le Président par le receveur du Syndicat Mixte,

Considérant:

- que le receveur du Syndicat Mixte a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la somme due,
- que la somme s'établissant à 91,49 € n'a pu être recouvrée,
- que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes, le Comité Syndical doit se prononcer sur les admissions en non valeur,
- qu'en aucun cas, l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice des poursuites,

Le comité Syndical, décide, à 19 voix pour (une abstention) :

- l'admission en non-valeur du titre irrécouvrable pour un montant de 91,49 €.

DEPART DE MADAME C. CAZET

REGIES D'AVANCES

Délibération 2006-046 **Objet : fermeture des régies d'avances**

Vu :

- la délibération n°97-10 du 13 janvier 1997 créant une régie d'avances "dépenses d'affranchissement",
- la délibération n°2005-028 du 4 mars 2005 fixant le nouveau montant de la régie "dépenses d'affranchissement",
- la délibération n°2001-17 du 25 janvier 2001 créant une régie d'avances "menues dépenses d'entretien et d'approvisionnement courant"

Considérant :

- les besoins de simplification administrative et d'efficacité dans le service

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide:

1. concernant la régie d'avances "dépenses d'affranchissement",
 - de supprimer la régie d'avances "dépenses d'affranchissement",
2. concernant la régie d'avances "menues dépenses d'entretien et d'approvisionnement courant"

➤ de supprimer la régie d'avance menues dépenses d'entretien et d'approvisionnement courant"

Délibération 2006-047 Objet : Ouverture régie d'avance

Vu l'avis favorable du comptable,

Considérant les procédures d'acquisition de timbres postaux par mandatement et virement beaucoup trop longues et inadaptées à l'efficacité du Service,

Considérant les procédures par mandatement et virement administratif pour l'acquisition des menues dépenses d'entretien et d'approvisionnement courant trop longues et inadaptées à l'efficacité du Service,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide,

- Article 1 : il est institué auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres une régie d'avance intitulée "dépenses d'affranchissement et menues dépenses d'entretien et d'approvisionnement courant", imputée sur les articles :
 - 6261 : acquisition de timbres postaux,
 - 60623 : achats non stockés d'alimentation,
 - 60628 : achat d'autres fournitures non stockées,
 - 60631 : achat non stockés de fournitures d'entretien,
 - 60632 : achats non stockés de fournitures de petit équipement,
 - 6064 : achats non stockés de fournitures administratives,
 - 6182 : services extérieurs – divers – documentation générale et technique
- Article 2 : cette régie d'avances sera installée au secrétariat du Syndicat Mixte – Square Olivier LAHALLE à Langres (52200),
- Article 3 : le montant maximum d'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 150 €.
- Article 4 : le régisseur ou son suppléant devra présenter un état mensuel des dépenses, y compris lors de la cessation de ses fonctions,
- Article 5 : le régisseur et son suppléant seront désignés par le Président du Syndicat sur avis conforme du comptable,
- Article 6 : le régisseur et son suppléant seront dispensés de cautionnement,
- Article 7 : le régisseur principal percevra une indemnité de régisseur selon la réglementation en vigueur. Le montant maximum annuel étant actuellement fixé à 110 €,
- Article 8 : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé pour cela à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

ENCAISSEMENT REMBOURSEMENT

Délibération 2006-048 Objet : Encaissement de remboursement

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- accepte le remboursement GROUPAMA Assurances au titre du remboursement de deux franchises concernant les procédures contre l'ordonnance d'expropriation devant la Cour de Cassation, dans l'opération "DUP extension touristique Liez" pour un montant de 609,20 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25

Fait à Langres le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMIN